

Algérie : à force, Macron devra acheter des genouillères !



« Je viens d'un pays qui a fait beaucoup d'erreurs, beaucoup de mauvaises choses » a clamé notre président lors de l'assemblée générale des Nations Unies le 18 septembre 2018.

Après la colonisation qualifiée de crime contre l'humanité, la reconnaissance de l'usage de la torture en Algérie, M. Macron se saisit maintenant du problème Harkis [\[1\]](#).

À force de repentance on finit par oublier qui a réellement massacré les harkis en Algérie. Ce n'est pas la France, ce sont bien leurs frères musulmans qui les ont assassinés de manière barbare, bestiale et inhumaine et ces mots sont

faibles. Quel dirigeant digne de ce nom pouvait penser qu'un autre puisse faire massacrer une partie de son peuple.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale a connu les « *collabos* »... ont-ils été massacrés sans jugement par les dirigeants de la France à cette époque ? La réponse est non ! Après le départ des Français d'Indochine les dirigeants de ce pays ont-ils massacré ceux qui travaillaient pour la France ? La réponse est non !

Alors, comment expliquer que des adeptes de la religion de la paix, d'amour et de tolérance puissent commettre de tels actes ? Les dirigeants français pouvaient-ils le prévoir ? On peut bien sûr reprocher à la France de ne pas avoir rapatrié tout le monde, mais quel être humain pouvait penser qu'un dirigeant musulman puisse faire massacrer ses enfants !

Il ne faut pas oublier que le nationalisme algérien puisait une grande partie de ses références dans l'Islam, en tant que religion et civilisation. L'Islam était considéré comme une des bases de l'identité algérienne : « *L'islam est ma religion, l'arabe est ma langue, l'Algérie est ma patrie.* »

Un musulman ne peut donc tuer un autre musulman comme l'indiquent les versets du Coran ci-après :

« Il n'appartient pas à un croyant de tuer un autre croyant, si ce n'est par erreur. Quiconque tue par erreur un croyant, qu'il affranchisse alors un esclave croyant et remette à sa famille le prix du sang, à moins que celle-ci n'y renonce par charité ». [Coran 4- 92]

« Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de Sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment. » [Coran 4-93]

Mais les harkis étaient-ils encore les enfants de l'Islam ? Ils ont servi les mécréants et ont combattu à leurs côtés !

« Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécréu : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez ; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur, » [Coran 4-89].

« Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. » [Coran 5-51].

Le Prophète a dit : *« Celui qui cherche à ressembler à un peuple en fait partie. »*

Il est donc vrai de dire que celui qui rejoint les mécréants et qui combat les musulmans est par cet acte un apostat et toutes les règles relatives à l'apostat telles que l'obligation de le tuer dès que possible, la légitimité de s'approprier ses biens et autres s'appliquent à lui.

« Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués. (...) » [Coran 8-17].

Au printemps de 1962, alors que le territoire était laissé au F.L.N. par l'armée française repliée dans des garnisons d'Algérie, le nouveau pouvoir feignit la clémence envers les pro-Français, et à Paris le gouvernement, dirigé par Charles de Gaulle, limita à une portion minime leur repli en France. Mais, devant les menaces du nouveau pouvoir algérien, la peur gagne... la sécurité des Français est maintenant remise en cause. Ce sont 700 000 « *Pieds-noirs* » qui quittent leur terre natale en catastrophe. Face à cette marée humaine, les pouvoirs publics sont réduits à l'improvisation, pour ne pas dire l'impuissance. Ce que l'on peut reprocher à nos politiques de l'époque c'est d'avoir fait confiance au FLN.

Dès le 19 mars 1962, les sévices, les assassinats, les massacres et les enlèvements commencent... les témoignages des

atrocités commises par le FLN et l'ALN sont nombreux, mais les politiques préfèrent les cacher aux Français, un peu comme M^{me} Taubira avec l'esclavagisme arabe. Elle aurait pu déclarer au sujet du massacre des harkis et des Européens *« qu'il ne faut pas trop évoquer les massacres arabo-musulmans pour que les jeunes Arabes ne portent pas sur leur dos tout le poids de l'héritage des méfaits des Arabes »*.

« Les supplices qui précèdent la mort sont d'une cruauté inouïe et peuvent durer plusieurs heures, quelquefois plusieurs jours : corps ébouillantés, dépecés, enterrés ou brûlés vifs, énucléations, membres découpés en lanières et salés, anciens combattants contraints d'avalier leurs médailles avant d'être brûlés vifs dans le drapeau français... »

Selon des témoignages rapportés par Camille Brière [\[2\]](#) *« certains harkis furent crucifiés sur des portes, les yeux crevés, le nez et les oreilles coupés, la langue arrachée, systématiquement émasculés... D'autres furent dépecés vivants à la tenaille, leur chair palpitante jetée aux chiens... Quant aux familles, voici ce qui les attendait : des vieillards et des infirmes étaient égorgés, des femmes violées puis éventrées, des nourrissons, des jeunes enfants avaient la tête écrasée contre les murs sous les yeux de leur mère... »*

Des photos de ces massacres peuvent-être trouvées sur Internet. ATTENTION, certaines photos peuvent heurter la sensibilité des plus jeunes...



massacre commis par des fellahas du F.L.N.

Massacre collectif de MECHTA "KASBAH" au douar de MELOUZA. 300 victimes musulmanes

Dans un compte rendu destiné à sa hiérarchie, M. Robert, sous-préfet en poste à Akbou, arrondissement situé en Kabylie, dresse de façon précise et détaillée la chronique macabre des exactions – supplices, assassinats, enlèvements, viols collectifs, enfermement dans des camps – subis par les harkis et leurs familles dans sa circonscription après le cessez-le-feu du 19 mars 1962 jusqu'à fin décembre 1962. Il note parmi les victimes « *la proportion non négligeable de civils qui est de l'ordre d'un tiers, constitué d'élus de tous rangs, de chefs de villages, d'anciens combattants...* »[\[3\]](#)

Pour se rendre compte des massacres perpétrés par le FLN et l'ALN en Algérie et en France[\[4\]](#), il faut en rappeler les chiffres :

Pour les pertes militaires, le ministre des Armées indiquait que 15 583 avaient été tués au combat ou du fait des attentats.

De 1954 à 1964, le nombre total de civils français tués, dits « *européens* » ou « *pieds-noirs* », s'établit entre 4 000 et 4 500 morts.

Les évaluations concernant les harkis exécutés, souvent dans

des conditions effroyables, varient selon les sources entre 10 000 et... 150 000. Les historiens qui se sont penchés attentivement sur le dossier s'accordent à dire que le bilan des harkis exécutés peut être évalué entre 15 000 et 30 000 personnes.

À ces chiffres il faut ajouter les blessés, mais aussi les enlèvements organisés par le FLN. Il ne faut pas non plus oublier les attentats du FLN en France métropolitaine qui ont fait 4 176 tués et 8 813 blessés.

À tout cela il faut ajouter le 1 000 000 de « Pieds-noirs » qui ont été contraints de quitter l'Algérie en 1962 ; la valise ou le cercueil !

Devant l'ampleur de ces massacres, le contrôleur général monsieur de Saint-Salvy avait écrit dans un rapport officiel en mai 1962 : « **Les crimes de guerre commis en Algérie depuis le 19 mars 1962 sont sans précédent depuis la dernière guerre mondiale, dépassant tout ce qui avait pu être constaté en Asie ou en Afrique noire** »[\[5\]](#).

L'Algérie fera-t-elle repentance pour ces crimes de guerre ? Non ! car pour l'Algérie c'est la France qui a commis ces crimes de guerre et ces crimes contre l'humanité durant l'époque coloniale qui a duré 132 années en Algérie.

Il est temps de rappeler pourquoi les Français sont allés en Algérie. Si nous voulons ne pas être partiaux, il faut aussi parler de cet Islam qui durant de longues années a terrorisé les habitants des côtes corses, sardes, siciliennes, croates, grecques, albanaises, maltaises, espagnoles et françaises. Entre 1500 et 1800, les musulmans procédaient au rapt de blancs européens hommes, femmes et enfants afin d'alimenter leur commerce d'esclaves[\[6\]](#). Ces razzias étaient aussi destinées à faire main basse sur du butin[\[7\]](#) ce que le Coran autorise sans équivoque.

Les historiens évaluent entre 1 à 1,2 million le nombre de

personnes enlevées durant cette période. C'est l'Algérie qui détenait le plus d'esclaves juste devant la Tunisie. En 1683, Louis XIV fait bombarder Alger par une grande flotte pour faire cesser les raids, mais sans trop de succès. Ce n'est qu'en 1816 que l'expédition maritime anglo-hollandaise arrive à faire cesser momentanément les raids. En 1830 la France débute la conquête de l'Algérie. L'émir Abd el-Kader, chef de la résistance à la conquête française signe sa reddition en 1847. L'Algérie est alors devenue française et les razzias ne sont plus qu'un mauvais souvenir qu'il faut effacer de sa mémoire.

Les Algériens vont-ils faire repentance pour ces razzias ? Ils attendent peut-être que M. Macron le fasse !

Avant de conclure, il faut signaler que la France n'a jamais abandonné ses harkis même si leur arrivée en France ne s'est pas passée dans les meilleures conditions, comme pour les « *Pieds-noirs* » d'ailleurs.

Le 25 septembre 2001, le président de la République Jacques Chirac a voulu que soit gravé dans la pierre, aux Invalides et en 26 lieux symboliques dans toute la France, l'article 1er de la loi du 11 juin 1994 : « *La République française témoigne sa reconnaissance envers les anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis.* ». Dans son discours il rappelle que « *les massacres commis en 1962, frappant les militaires comme les civils, les femmes comme les enfants, laisseront pour toujours l'empreinte irréparable de la barbarie.* »

Il prône aussi des mesures d'intégration en faveur de cette communauté. Parmi elles on peut noter :

L'allocation de reconnaissance aux anciens harkis ;
l'allocation de reconnaissance aux veuves de harkis non remariées ;
mesures en faveur du désendettement des rapatriés

installés ; compléments de bourses scolaires et universitaires ; aides à la formation professionnelle ; aide spécifique au conjoint survivant ; sauvegarde du toit familial ; cotisations de retraite complémentaire ; accès prioritaire aux emplois réservés... mais aussi la discrimination positive prônée par M. Macron[8].

Tout cela ne suffit pas, les harkis demandent toujours plus ! M. Macron leur accorde 40 M € ; ils demandent 40 milliards et veulent porter plainte contre la France pour crime contre l'humanité « *Pour abandon de population, trahison, crime contre l'humanité...* » Pourquoi ne portent-ils pas en priorité plainte contre l'Algérie qui a massacré dans d'atroces souffrances leurs frères ?

Certains harkis, par leur religion musulmane se considèrent comme des victimes éternelles et ne se remettent pas en cause. Ils adhèrent certainement à « *l'idéologie* » de la victimisation, qui clame qu'en raison de leur race et de leur religion, les harkis sont (forcément) victimes de discrimination. Ils utilisent la victimisation comme excuse et justification de leur échec d'intégration. Cinquante-six ans après, la situation sociale des harkis et de leurs descendants demeure encore difficile. En revanche les « *Pieds-noirs* »[9] se sont intégrés bien plus vite que leur arrivée chaotique ne le laissait présager. Jean-Jacques Jordi écrit que « *Dès 1965, le problème du logement des Pieds-noirs et celui de la scolarisation de leurs enfants sont à peu près réglés. Et avant la fin des années 1960, leur intégration professionnelle, assez exceptionnelle, contribue fortement au renouveau économique que connaît alors Marseille.* »

Les harkis vont-ils devenir les palestiniens français en revendiquant un statut de rapatrié de père en fils ?

Johan Zweitakter

Sources documentaires : <http://www.alger26mars1962.fr>;

<http://www.clan-r.org>

[1] Le nom « *harki* » regroupe tous les Algériens musulmans soutenant l'Algérie française. En Algérie ce mot est devenu synonyme de traître et de collaborateur.

[2] Camille Brière « Qui sont les harkis ? » Éditions de l'Atlantrophe.

[3] Compte rendu officiel du sous-préfet d'Akbou, notamment dans : « Les archives inédites de la politique algérienne 1958-1962 » Maurice Faivre – Éditions l'Harmattan.

[4] Les chiffres sont approximatifs en l'absence de bilan officiel.

[5] Anne Heinis « L'insertion des français-musulmans » Montpellier III thèse de troisième cycle 1977

[6] Le mot « *esclave* » figure 37 fois dans le Coran.

[7] Le mot « *butin* » figure 13 fois dans le Coran.

[8] « 15 000 euros de prime par entreprise pour l'embauche d'un salarié issu des quartiers défavorisés » et la « division par deux du nombre d'élèves en CP et CE1. »

[9] Il faut rappeler que les Pieds-noirs contraints à l'exode, ont laissé en Algérie leurs biens. Ces derniers ont été récupérés par les Algériens mais l'État algérien a refusé d'indemniser les victimes de cette spoliation, contrairement à ce qui était prévu dans les accords d'Évian. C'est la France qui a dû prendre en compte cette indemnisation.